



Fiche d'inscription (1/3)

Éléments à nous fournir :

- Fiche d'inscription remplie et signée (les trois exemplaires)
- Fichier vidéo ou PowerPoint (par email à pgayat@netmediaeurope.com)

Pièces à adresser à **Pascal GAYAT**, Commissaire Général du Grand Prix

Email : pgayat@netmediaeurope.com

Critère d'éligibilité :

Les vidéos sont à adresser avant le 30 avril 2019. Pour être éligibles, les vidéos doivent correspondre à un dispositif 100% web. Elles doivent avoir été commanditées par des annonceurs, être présentées par eux, leur mandataire ou par des éditeurs.

Modalités :

☐ Inscription de vidéos :

Nombre de vidéos inscrites : _____

1 / Inscription de la première vidéo :

500€ HT*

2 / Inscription de vidéos supplémentaires (par vidéo) :

200€ HT

TOTAL HT :

*Le prix comprend les frais administratifs et une place pour une personne à la soirée (place complémentaire à 300€)

*Une web série correspond à une seule inscription.

Options :

☐ Réservation de couverts supplémentaires au dîner du 05 juin 2019 :

Nombre de couverts : _____

☐ Réservation d'une table pour 10 convives :

3000€ HT



Fiche d'inscription (2/3)

Choix du/des Awards :

Possibilité de concourir simultanément à 2 Prix maximum pour un même cas :

- ☐ Prix de la vidéo de branding
- ☐ Prix de la vidéo promotionnelle
- ☐ Prix de la campagne multi-plateforme
- ☐ Prix du Live
- ☐ Prix des chaînes de diffusion
- ☐ Prix de la solution technique
- ☐ Prix de l'Innovation
- ☐ Prix de la vidéo native
- ☐ Prix de la vidéo sociale
- ☐ Prix de la nouvelle image
- ☐ Prix de la vidéo tuto
- ☐ Prix vidéo B2B
- ☐ Prix de la stratégie vidéo éditoriale
- ☐ Prix des formats

Pour concourir aux Prix chaîne de Diffusion/Solution Technique/Nouvelle image/Formats ?

- Présenter la solution sous la forme d'une vidéo ou d'une présentation PowerPoint de quelques slides, précisant le contexte, la solution et ses bénéfices directs pour les professionnels.



Fiche d'inscription (3/3)

Contact :

Raison sociale :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Date, cachet et signature

A réception de votre dossier d'inscription une facture sera émise. **Cette dernière doit être réglée intégralement avant la soirée du 5 juin 2019.**



Règlement

Article 1 : Le Grand Prix de la Vidéo Numérique a été créé pour faire un état des lieux de la production vidéo faite par les entreprises dans les domaines publicitaire, brand content, social, événementiel, de sa diffusion et de son amplification sur les médias numériques.

Article 2 : Pour concourir les vidéos ne doivent pas être des spots TV mais des dispositifs créés pour le web ou des extensions de dispositifs multi-screen pouvant comprendre la TV.

Article 3 : Pour concourir les vidéos ne doivent pas dépasser 1'30" pour les catégories contenu B2C.

Article 4 : Les web séries correspondent à une inscription.

Article 5 : Les vidéos seront présentées par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires agences.

Article 6 : Une agence peut présenter au maximum 5 vidéos à la compétition.

Article 7 : Quiconque inscrit une vidéo garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 8 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau du Grand Prix au plus tard le 30 avril 2019, à l'adresse pgayat@netmediaeurope.com.

Article 9 : Toutes les vidéos soumises à la sélection doivent être en version française.

Article 10 : Les vidéos inscrites peuvent concourir pour :

- Prix de la vidéo de branding
- Prix de la vidéo promotionnelle
- Prix de la campagne multi-plateforme
- Prix du Live
- Prix des chaînes de diffusion
- Prix de la solution technique
- Prix de la vidéo native
- Prix de la vidéo sociale
- Prix de la nouvelle image
- Prix de la vidéo de formation
- Prix des formats

Le Prix Innovation sera déterminé via une présélection de dossiers qui donneront lieu à un pitch au Jury.

Le Grand Prix sera déterminé par le Jury à l'issue des délibérations.

Article 11 : Les réalisateurs, producteurs et commanditaires des œuvres primées au Grand Prix s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux).

Article 12 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe du Grand Prix. Le jury est composé de professionnels de l'économie numérique aux multiples fonctions et expériences. Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il ne participe pas au vote.

Le Jury se réunira sur une demi-journée au mois de mai 2019 pour les visionnages et délibérations.

Article 13 : Les frais d'inscription de 500€ HT pour la première vidéo et 200€ HT par vidéo complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de visibilité de l'événement. Ils doivent être réglés à réception de facture et en tout état de cause avant la soirée du 9 avril.

Article 14 : Les dossiers Solutions et Innovations devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les clients, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des pitches seront organisés.

Article 15 : Le soir de la remise des Prix, les vidéos nominées et les gagnantes seront diffusées

Article 16 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.